

I. PRESENTATION DU PGRC-DU

Le Gouvernement du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit Cent millions \$US couplé à un don du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) administré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de 6,65 millions \$US pour financer le Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC-DU), afin de réduire la vulnérabilité des populations exposées aux risques d'inondations par une approche multisectorielle intégrée ciblant en priorité les zones qui ont été les plus touchées par les inondations de 2012, tout en tenant compte des impératifs de développement communautaire et du renforcement des capacités des structures de gouvernance tant au niveau central que local.

1.1 OBJECTIF DU PROJET

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer la résilience du Niger face aux aléas naturels grâce (i) à des interventions de gestion des risques de catastrophes sur des sites ciblés ; et (ii) au renforcement des capacités du gouvernement à répondre rapidement et efficacement en situation de crise ou d'urgence

Le projet s'inscrit dans l'axe 1 « Créer les **Conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif** » du PDES 2012-2015 au niveau du Programme (**Renforcement et développement des capacités d'adaptation et de résilience aux changements climatiques**)

Le projet est aligné à l'**Axe 3 de l'Initiative 3N** à savoir « **Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes** »

LES OBJECTIFS SPECIFIQUES:

visent à :

1. renforcer les capacités en gestion des risques et des catastrophes par l'amélioration des infrastructures rurales et urbaines.
2. réduire la vulnérabilité des populations exposées aux inondations par le renforcement des capacités des institutions locales.

LES RESULTATS ATTENDUS SONT:

1. l'amélioration de la capacité de rétention en eau des bassins versants critiques ;
2. la présence d'infrastructures efficaces de protection, de drainage et d'écoulement des eaux ;
3. une capacité renforcée des autorités locales et des communautés en termes de gouvernance urbaine et de planification ;
4. une capacité accrue du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et des Crises Alimentaires, des gouvernements locaux et des communautés en termes de gestion des risques et des catastrophes, notamment prévention, information, alerte et réponse.